

**ARRÊTÉ DE RECEVABILITÉ DES CANDIDATURES****ELECTIONS AU CONSEIL DE DEPARTEMENT DE LA MAISON  
MEDITERRANEENNE DES SCIENCES DE L'HOMME D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE  
SCRUTIN DU 25 JUIN 2018****Le Président d'Aix-Marseille Université,**

**Vu** le décret n°2011-1010 du 24 août 2011 portant création de l'Université d'Aix-Marseille ;  
**Vu** les statuts de l'Université d'Aix-Marseille modifiés, approuvés par l'assemblée constitutive provisoire du 14 octobre 2011 relative à l'adoption des statuts de l'Université d'Aix-Marseille  
**Vu** les statuts de la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme adoptés par le conseil d'administration de l'Université en séance du 23 octobre 2012;  
**Vu** l'arrêté électoral portant convocation des électeurs pour l'élection des membres du conseil de département de la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme en date du 04 mai 2018;

**Article 1<sup>er</sup> :**

Dans le cadre de l'élection des représentants des personnels au conseil de département de la MMSH, qui aura lieu le lundi 25 juin 2018 de 9h à 17h, les listes de candidatures suivantes ont été déclarées recevables :

Pour le Collège Enseignants Chercheurs :

- La liste MMSH+ : 1/ Jean-Pierre BRACCO, 2/ Corinne ROUSSE.
- La liste soutenue par SNESUP FSU : 1/ Ghislaine GALLENGA, 2/ Sylvain BROCQUET, 3/ Isabelle LUCIANI.

Pour le Collège Chercheurs :

- La liste Pour une recherche en actes : 1/ Pauline KOETSCHET, 2/ Béatrice MESINI, 3/ Hervé PENNEC.

Pour le Collège IATSS :

- La liste Pour une MMSH Solidaire, unitaire et démocratique soutenue par SUD Education-Solidaires : 1/ Delphine CAVALLO, 2/ Jérôme RENAULT.

Pour le Collège ITA :

- La liste Pour une MMSH Solidaire, unitaire et démocratique soutenue par SUD Recherche EPST-Solidaires : 1/ BAUDOIN Bruno, 2/ Annick RICHARD.
- La liste SNPTES : 1/ Carole LE CLOIEREC, 2/ Christian CHAMPALOUX.

**Article 2 :**

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage ainsi que par une mise en ligne sur le site Internet de la MMSH.

**Article 3 :**

La Directrice de la MMSH est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 15/06/2018

**Pour Le Président Yvon BERLAND  
et par délégation,  
La Directrice de la MMSH**

  
**Sophie BOUFFIER**

